



**ALLIANCE HÔPITAL**  
SNAM-HP & CMH



Syndicat National des Médecins, Chirurgiens,  
Spécialistes, Biologistes et Pharmaciens des  
Hôpitaux Publics



Paris, le 24 Novembre 2021

## **« CREATION DE L'INDEMNITE DE CHEF DE SERVICE, ET REVALORISATION DE CELLES DE CHEF DE POLE ET DE PRESIDENT DE CME ET DE CMG : UN PETIT PAS »**

Plusieurs textes ont été récemment publiés au journal officiel concernant les primes dites de responsabilité pour les praticiens.

Le décret du 5 novembre crée une indemnité de fonction de chef de service, assujettie au régime de retraite IRCANTEC. Le montant de cette indemnité est fixé par arrêté à 200€ mensuels bruts, elle est instaurée dès le mois de novembre 2021. De plus, le chef de service bénéficie d'une formation à sa prise de fonction, et peut aussi en bénéficier d'une à l'issue de son mandat pour la suite de sa carrière.

A partir du 1<sup>er</sup> novembre l'indemnité mensuelle de chef de pôle est doublée et passe de 200 à 400€ bruts par mois, de même que la part variable annuelle qui passe de 2400€ à 4800€, part variable « modulée en fonction de la réalisation des objectifs figurant dans le contrat de pôle ».

Un arrêté du 4 novembre 2021 fixe l'indemnité de fonction de PCME à 600€, soit un doublement et un décret du 27 mai 2021 crée cette indemnité pour les PCMG, applicable elle à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Ces différentes indemnités sont cumulables dans la limite de 1000€ bruts mensuels, hors part variable.

La création de la prime pour les chefs de service fait suite au renforcement des services comme unité de prise en charge des patients, notamment figurant dans la proposition de Loi Rist, et dont nous faisons la demande depuis leur suppression par la loi HPST de 2009, qui mettait les pôles au premier plan. Cependant cette première avancée reste tout à fait insuffisante au regard du niveau de responsabilité lié à ces fonctions clés de la vie de l'hôpital.

Même si cette revalorisation des primes de Chef de Pôle, de PCME et de PCMG est une reconnaissance de l'engagement des personnels médicaux, cela ne participe pas au rééquilibrage des pouvoirs à l'hôpital, pour lequel nous continuons à nous battre.

Dr Norbert SKURNIK, président de la CMH  
Pr Sadek BELOUCIF, président du SNAM-HP